

# SERVICES OFFERTS AUX DEMANDEURS D'ASILE AU QUÉBEC

## Fiches synthèses à l'intention des intervenants

Document réalisé par  
le Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile  
(CERDA)  
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal

Ce document a été réalisé par le Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile (CERDA) de la direction des services intégrés de première ligne du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

La forme masculine utilisée dans les fiches a pour seul but d'alléger le texte et ne présente aucune intention discriminatoire.

## Auteurs

---

**Noémie Trosseille**, M.Sc. Anthropologie

Agente de recherche

Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile

CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

**Mélanie M. Gagnon**, Ph.D. Psychologie

Responsable de la coordination

Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile

CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

## Conception graphique

---

**Noémie Trosseille**, M.Sc. Anthropologie

Agente de recherche

Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile

CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

## Remerciements

---

Les auteurs du présent document tiennent à remercier Janet Cleveland, chercheure sur les droits et la santé des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sans statut du Centre de recherche SHERPA, institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ainsi que les professionnels du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) qui ont donné de leur temps pour relire et compléter le contenu de ces fiches synthèses.

## Validité des renseignements

---

Ces fiches synthèses compilent de l'information générale relative aux services offerts aux demandeurs d'asile par le gouvernement du Canada et par le gouvernement du Québec, le temps qu'ils obtiennent la décision concernant l'octroi ou non du statut de réfugié. Les pratiques étant en constante évolution, il est important de tenir compte du fait que les informations sont à jour en date du 15 janvier 2019. De plus, les trajectoires de ces personnes étant diverses et complexes, toutes les mesures d'exception n'ont pu être détaillées. Par conséquent, il est conseillé d'avoir recours aux conseils des spécialistes de l'un ou l'autre des services offerts et de procéder à des validations complémentaires au cours des années à venir.

## Droits de reproduction

---

La reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles et non commerciales est permise, à condition d'en citer la source. Nous souhaitons que ce document soit cité comme suit :

Trosseille, N. & Gagnon, M.M. (2019). *Services offerts aux demandeurs d'asile au Québec. Fiches synthèses à l'intention des intervenants*. Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile. CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Montréal, 18p.

Ce document est disponible sur le site web : [www.cerda.info](http://www.cerda.info)

© 2019, Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile, de la direction des services intégrés de première ligne du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, janvier 2019

ISBN :

Version imprimée : 978-2-9817784-3-7

Version PDF : 978-2-9817784-2-0

AQAADI - Association québécoise des avocats et avocates en droit d'immigration  
CISR - Commission de l'immigration et du statut de réfugié  
CIUSSS - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux  
CLE - Centre local d'emploi  
CNESST - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail  
CSDM - Commission scolaire de Montréal  
EMI - Examen médical aux fins d'immigration  
ERAR - Examen des risques avant renvoi  
FDA - Fondement de la demande d'asile  
IRCC - Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada  
MEES - Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur  
MIDI - Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion  
MNA - Mineur non-accompagné  
MSSS - Ministère de la santé et des services sociaux  
MTESS - Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale  
NAS - Numéro d'assurance sociale  
PFSI - Programme fédéral de santé intérimaire  
POD - Pays d'origine désigné  
PRAIDA - Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile  
RAMQ - Régie de l'assurance maladie du Québec  
UNHCR - Haut-commissariat aux réfugiés des Nations-Unies

## En bref

Tous les demandeurs d'asile ont un statut d'immigration légal au Canada, même si certains sont entrés de manière irrégulière. Leur droit de séjour est temporaire, et s'ils obtiennent le statut de réfugié, ils deviendront des résidents permanents, avec tous les droits associés.

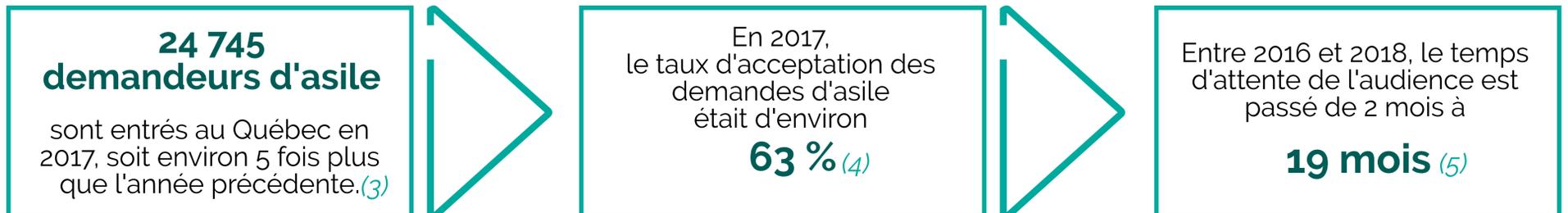
Durant la période d'attente de la décision sur l'octroi ou non de leur statut de réfugié, les gouvernements fédéral et provincial offrent aux demandeurs d'asile des services de première nécessité <sup>(1)</sup> afin de répondre à leurs besoins d'accueil et d'intégration au Québec.

Liste des acronymes	3
État de la situation 2016-2018	5
Le PRAIDA	6
La recherche de logement	7
L'aide financière	8
Le permis de travail	9
Le soutien juridique	10
Les services de garde	11
L'éducation des enfants	12
La francisation	13
La couverture de soins de santé	14

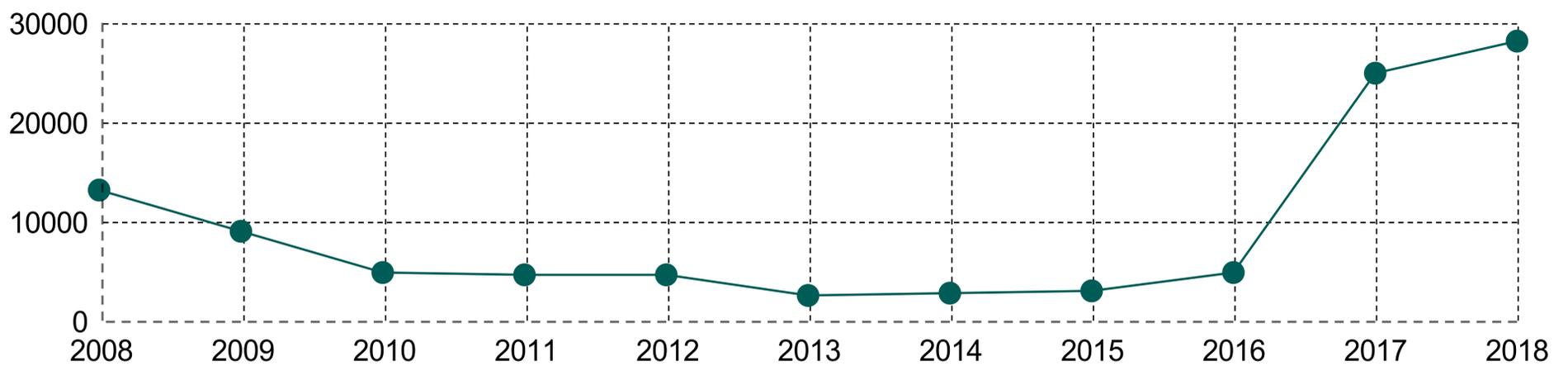
**En bref**

Un demandeur d'asile est une personne qui revendique le statut de réfugié hors de son pays parce que sa vie y est en danger. Si sa demande est acceptée, cette personne devient un réfugié reconnu sur place.

La *Convention de Genève relative au statut de réfugié* définit un réfugié comme toute personne qui, "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays"<sup>(2)</sup>. Le Canada a signé ce traité international en 1969.



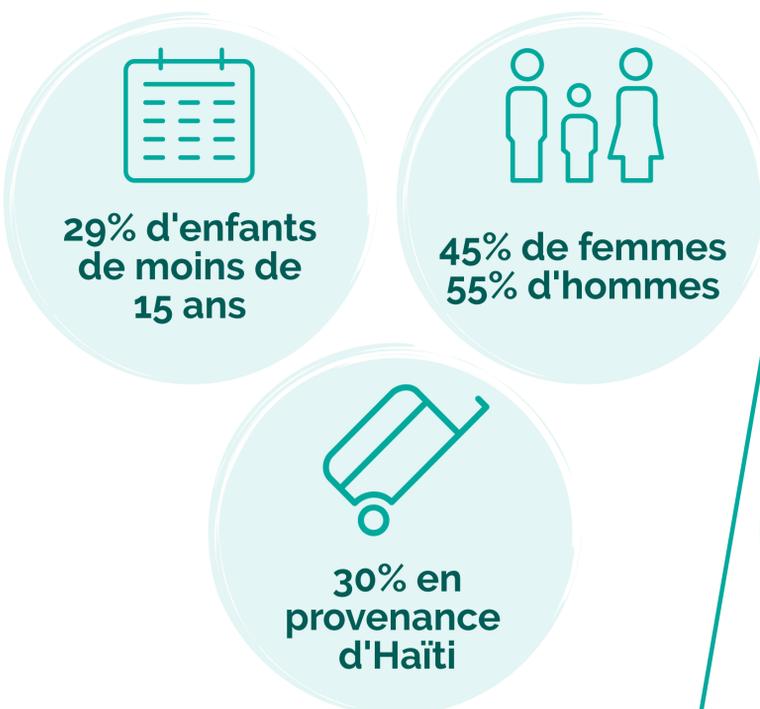
**Nombre de demandeurs d'asile entrés au Québec entre 2011 et 2018**



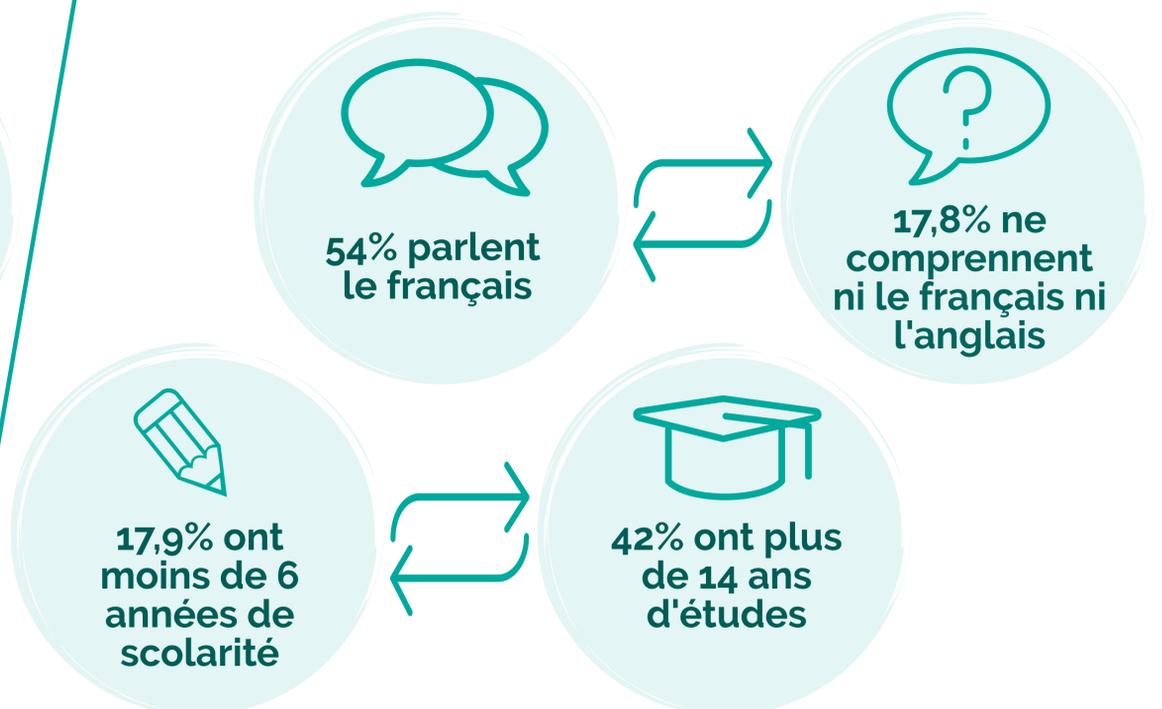
Source de 2008 à 2010 : [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_Immigration\\_Temporaire\\_2008\\_2013.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2008_2013.pdf)  
 Source de 2011 à 2018 : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demande-asile.html>

NB : les données pour le Québec ne sont pas disponibles avant 2008.

Parmi les **demandeurs d'asile** arrivés au Québec en 2017, on compte <sup>(6)</sup> :



Parmi les demandeurs d'asile **reconnus comme réfugiés** au Québec en 2016 <sup>(7)</sup> :



## En bref

Mandaté par le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) répond aux besoins des demandeurs d'asile sur le territoire du Québec, en vertu de l'article 80 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* (8).

Le PRAIDA se positionne comme une référence en matière de bien-être et d'accès aux services offerts aux demandeurs d'asile ; c'est également une porte d'entrée vers le système de santé du Québec.

## Ressource

### PRAIDA

3725, rue St-Denis  
Montréal (QC) H2X 3L9  
(514) 484-7878

## Clientèle cible

- Demandeur d'asile
- Personne en processus de régularisation de statut (ERAR, motif humanitaire)
- Demandeur d'asile débouté
- Personne désireuse de déposer une demande d'asile au Canada
- Personne en provenance des pays moratoires
- Mineur non-accompagné (MNA)

## Rôle du travailleur social

Le travailleur social au PRAIDA procède à l'évaluation des besoins du client. Il détient les compétences pour déterminer l'impact de la trajectoire migratoire et du vécu du client sur sa capacité à faire des démarches en lien avec le processus d'immigration et d'intégration à la société d'accueil. De plus, il établit un plan d'intervention auprès du client qui tient compte de son statut d'immigration et de l'impact de ce statut sur l'accès à des services appropriés à ses besoins spécifiques.

## Offre de services

Le PRAIDA comporte plusieurs équipes.

### L'équipe d'accueil psychosocial

**Objectif** : procéder à une évaluation psychosociale sommaire du client pour l'orienter vers les démarches et ressources adéquates.

#### Rôle du travailleur social :

- Faire un triage et dépister les facteurs de risque ;
- Intervenir en situation de crise ;
- Évaluer les besoins du client et son admissibilité à l'hébergement temporaire et au transport ;
- Informer le client sur les démarches d'immigration, d'installation et d'intégration ;
- Orienter le client vers des ressources complémentaires, à l'interne ou à l'externe.

### L'équipe de santé

**Objectif** : prodiguer des soins infirmiers d'évaluation et de référence vers les ressources adéquates.

#### Rôle de l'infirmier :

- Évaluer, référer et orienter les personnes présentant des problématiques de santé : femmes enceintes, maladies chroniques instables, renouvellement de prescriptions, vaccination, troubles de santé mentale, besoins ponctuels de santé, etc.

### L'équipe de suivi psychosocial

**Objectif** : offrir un accompagnement global aux clients les plus vulnérables à l'aide d'un plan d'intervention.

#### Rôle du travailleur social :

- Évaluer le fonctionnement social et offrir un accompagnement psychosocial aux clients vulnérables ;
- Prendre en charge les MNA ;
- Développer des plans d'intervention ;
- Référer vers des services de première et deuxième ligne, ou vers des organismes communautaires ;
- Faire de la médiation auprès de différents organismes communautaires pour l'accès à des services .

### L'équipe d'hébergement temporaire

**Objectif** : offrir un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile à leur arrivée au Québec, suite à une évaluation par un travailleur social du PRAIDA.

#### Nature du service :

- En tout temps : un espace sécuritaire, trois repas par jour, un accompagnement psychosocial ;
- Lorsque disponible : des ateliers sur le logement, l'aide financière, la santé, l'aide juridique, les services communautaires, etc.

### Ressource connexe : les représentants désignés

Dans certains cas, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) demande au PRAIDA d'agir à titre de représentant désigné pour les MNA et les personnes dans l'incapacité de comprendre les procédures d'immigration.

#### Rôle du représentant désigné :

- Informer, soutenir et faciliter la compréhension du client de sa situation ;
- Retenir les services d'un conseil et/ou orienter le client pour l'obtention d'appui concernant son dossier ;
- Protéger les intérêts du client et au besoin, témoigner à l'audience ;
- Aider le client à réunir les éléments de preuve à l'appui de son cas et l'aider à prendre des décisions relatives à sa situation.

**En bref**

En raison de leur statut temporaire et de la précarité financière de certains, il peut être difficile pour les demandeurs d'asile de trouver un logement ; leurs recherches devraient commencer dès leur arrivée.

Dans la grande région de Montréal (Montréal, Laval et Longueuil), 14 organismes communautaires ont le mandat d'accompagner les demandeurs d'asile dans leur recherche de logement (9).



Source : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5977,88899589&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5977,88899589&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Ahuntsic-Cartierville

- **Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)**  
10780, rue Laverdure  
Montréal (QC) H3L 2L9  
(514) 382-0735  
<http://cana-montreal.com/>

Côte-des-Neiges

- **Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)**  
6555, ch. de la Côte-des-Neiges  
Montréal (QC) H3S 2A6  
(514) 341-1057, poste 200  
<http://www.romel-montreal.ca/>

Laval

- **Carrefour d'intercultures de Laval**  
1536, bd. Curé-Labelle  
Laval (QC) H7V 2W2  
(450) 686-0554  
<https://www.carrefourintercultures.com/>

Longueuil

- **Carrefour Le Moutier**  
99, place Charles-Le Moyne  
Longueuil (QC) J4K 4Y9  
(450) 679-7111  
<https://www.carrefourmoutier.org/>

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

- **Accueil liaison pour arrivants (ALPA)**  
2030, bd. Pie IX, bur. 309  
Montréal (QC) H1V 2C8  
(514) 255-3900  
<https://www.alpaong.com/>

Montréal-Nord

- **Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord**  
11121 av. Salk, bur.15  
Montréal (QC) H1G 4Y3  
(514) 329-5044  
<http://www.centremultiethnic-mtln.org/>
- **L'Entre Parents de Montréal Nord**  
4828 bd. Gouin Est  
Montréal (QC) H1H 1G4  
(514) 329-1233  
<http://www.entrepaires.org/>

Plateau-Mont-Royal

- **Centre des femmes de Montréal**  
3585, rue St-Urbain  
Montréal (QC) H2X 2N6  
(514) 842-4780  
<https://centredesfemmesdmtl.org/>

Rosemont - La Petite Patrie

- **Bureau de la communauté haïtienne de Montréal**  
6970, rue Marquette  
Montréal (QC) H2E 2C7  
(514) 725-9508  
<https://www.bchm.ca/>
- **La Maisonnée**  
6865, av. Christophe-Colomb  
Montréal (QC) H2S 2H3  
(514) 271-3533  
<http://www.lamaisonnee.org/>

Saint-Léonard

- **Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)**  
5960, rue Jean-Talon Est, bur.209  
Montréal (QC) H1S 1M2  
(514) 723-4939  
<http://www.aiemont.com/>

Sud-Ouest

- **Centre Social d'Aide aux Immigrants (CSAI)**  
6201, rue Laurendeau  
Montréal (QC) H4E 3X8  
(514) 932-2953  
<https://centrescai.org/>

Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

- **Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM)**  
7290, rue Hutchison, 2ème étage  
Montréal (QC) H3N 1Z1  
(514) 271-8207  
<https://www.leclam.ca/>
- **La Maison d'Haïti**  
3245, av. Emile-Journault  
Montréal (QC) H1Z 0B1  
(514) 326-3022  
<http://www.mhaiti.org/>

## En bref

Les demandeurs d'asile peuvent vivre une précarité financière et pour certains, la migration a épuisé toutes leurs économies. En raison de la précarité de leur statut, trouver un emploi peut s'avérer difficile.

Dès leur arrivée au Québec, les demandeurs d'asile peuvent être admissibles au programme d'aide financière de dernier recours, à certaines conditions (10).

## Offre de services

Il existe deux programmes d'aide financière de dernier recours :

- Le **programme d'aide sociale** s'adresse aux personnes sans contrainte à l'emploi. Le montant est ajusté en fonction des caractéristiques de la personne (par exemple, un ajustement peut être fait si la personne a des enfants à charge) ;
- Le **programme de solidarité sociale** s'adresse aux adultes ou aux familles dont un des adultes présente des contraintes sévères à l'emploi (graves problèmes de santé, état physique déficient ou altéré ET caractéristiques socioprofessionnelles (études et expérience de travail) qui limitent les possibilités d'accéder à un emploi). Dans ce cas, la personne doit fournir un rapport médical.

## Admissibilité

Pour recevoir l'aide financière, il faut remplir certaines conditions :

- Résider au Québec ;
- Avoir 18 ans ou plus (sinon, être ou avoir été marié ou être parent d'un enfant à charge) ;
- Démontrer que ses ressources financières sont inférieures ou égales aux barèmes fixés par le règlement.

## Ressources

À Montréal  
**Centre spécialisé des demandeurs d'asile, des garants défaillants et des services aux parrainés** (11)

Pour la première visite :  
1004, rue St-Antoine Ouest  
Montréal (QC) H3C 3R7  
(514) 872-4310

Pour les visites suivantes :  
287, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (QC) H2Y 1T8  
(514) 872-8838

<https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-a-la-clientele/centre-specialise-des-demandeurs-dasile/asile.asp>

Ailleurs au Québec  
**Centre local d'emploi (CLE)**

Selon la région de résidence, voir le localisateur

<https://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>

## En bref

Les demandeurs d'asile sont admissibles à demander un permis de travail ouvert, délivré par le ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté du Canada (IRCC) (12).

Après la réception de leur permis de travail, les demandeurs d'asile doivent obtenir un numéro d'assurance sociale avant d'entrer en emploi.

## Offre de services

Lors du dépôt de la demande d'asile, les demandeurs d'asile peuvent spécifier, à l'annexe 12, s'ils désirent un permis de travail. IRCC traitera leur demande à la réception de l'examen médical d'immigration et le permis de travail leur sera acheminé par la poste si la demande est approuvée (13).

Il est de leur responsabilité d'aviser l'IRCC de tout changement d'adresse.

## Admissibilité

Le permis de travail s'adresse aux demandeurs d'asile en attente de la décision de la CISR ou dont la demande a été rejetée mais qui ne peuvent être renvoyés du Canada.

Selon leur statut, le permis de travail peut être gratuit ou coûter 155\$ ou 255\$.

Les ressortissants d'un pays d'origine désigné (POD) ne peuvent pas demander de permis de travail avant 180 jours suivant l'envoi de leur dossier à la CISR.

Les POD sont des pays qui ne produisent habituellement pas de réfugiés, respectent les droits de la personne et offrent la protection de l'État.

## Ressources

Permis de travail  
**IRCC**

1 (888) 242-2100 (sans frais)

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html>

Numéro d'assurance sociale  
**Service Canada**

<http://www.servicecanada.gc.ca/tbsc-fsco/sc-hme.jsp?lang=fra>

Normes du travail  
**Commission des normes du travail, de l'équité,  
de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)**

1 (844) 838-0808

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Pages/accueil.aspx>

## En bref

Après leur arrivée au Québec, les demandeurs d'asile ont 15 jours pour compléter le formulaire du Fondement de la demande d'asile (FDA). Il s'agit d'une étape essentielle de leur demande d'asile.

Les intervenants ne doivent pas remplir le FDA : c'est une procédure légale qui relève de la compétence des avocats.

Il leur est fortement conseillé de demander l'aide d'un conseil pour compléter leurs démarches d'immigration. Si leur situation financière est précaire, ils pourraient être admissibles à l'aide juridique.

## Offre de services

Le conseil peut être :

- Un avocat membre du Barreau ;
- Un membre en règle de la Chambre des notaires du Québec ;
- Un consultant accrédité par le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (ne sont pas couverts par l'aide juridique).

L'aide juridique est un organisme qui offre des services de représentation aux personnes qui présentent des difficultés financières (14).

## Admissibilité

L'admissibilité à l'aide juridique tient compte des revenus, des biens et des liquidités de la personne.

Dans certains cas, la personne sera admissible sous condition d'une contribution.

Normalement, les personnes qui reçoivent l'aide sociale sont admissibles à l'aide juridique.

## Rôle du conseil

### Conseiller le demandeur d'asile sur ses démarches d'immigration (15) :

- S'assurer qu'il comprend les services qui lui sont offerts ;
- Lui expliquer le fonctionnement du système d'octroi de l'asile et les étapes de sa demande ;
- L'informer des conséquences à court et long terme des procédures enclenchées.

### Accompagner le demandeur d'asile dans les procédures juridiques :

- Maintenir un suivi et l'informer des échéances ;
- L'aider à remplir le FDA ;
- Constituer un dossier avec les preuves fournies par le demandeur d'asile pour l'audience et valider l'information, si possible ;
- Assurer la démonstration de toute déclaration ;
- Représenter le demandeur d'asile.

## Ressources

### Service de référence du Barreau du Québec

(514) 866-2490

<https://www.barreau.qc.ca/fr/trouver-avocat/services-references/>

### Centre communautaire juridique de Montréal Bureau d'aide juridique Droit de l'immigration

440, boul. René Lévesque Ouest  
Bureau 1001  
Montréal (QC) H2Z 1V7  
(514) 849-3671

<http://www.aidejuridiquedemontreal.ca/>

### Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)

445, boul. Saint-Laurent  
Bureau 500  
Montréal (QC) H2Y 3T8

<http://www.aqaadi.com/trouver-avocat/liste-membres/>

### Comité d'Aide aux Réfugiés

18, rue Beaubien Est  
Montréal (QC) H2S 1S5  
(514) 272-6060, poste 5

<http://boussolejuridique.ca/ressource/comite-daide-aux-refugies/>

### Clinique Solutions Justes

<http://www.montrealcitymission.org/fr/programmes/egal-clinics/solutions-justes>

## En bref

Les demandeurs d'asile ayant des enfants en bas âge peuvent avoir besoin de les faire garder afin de suivre des cours de francisation ou de travailler.

Les demandeurs d'asile ne sont pas admissibles aux services de garde subventionnés et n'ont droit à aucun remboursement des frais de garde (16).

## Offre de services

Au Québec, les services de garde doivent respecter la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et se découpent en deux catégories (17):

- Les services reconnus : centre de la petite enfance (CPE), garderie subventionnée, garderie non subventionnée, service de garde en milieu familial ;
- Les services non reconnus : en milieu familial, dans un organisme communautaire, dans un jardin d'enfants, dans un camp de jour ou de vacances, en milieu scolaire.

Certains organismes communautaires offrent un service de halte-garderie le temps de leurs activités avec les parents (exemple : cours de francisation).

## Admissibilité

Les demandeurs d'asile ne sont pas admissibles aux garderies subventionnées. Ils peuvent donc faire garder leurs enfants, à leurs frais :

- Dans les garderies non subventionnées ;
- Dans les services de garde non reconnus.

## Ressources

### Garderies non subventionnées

- S'adresser au guichet "La Place 0-5" si la garderie y est inscrite
- Sinon, s'adresser directement à la garderie

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/localisateur/Pages/index.aspx>

### Services de garde non reconnus

S'adresser directement à la personne responsable du service de garde

## En bref

Au Québec, l'école est obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 6 à 16 ans (18).

Selon la Charte de la langue française (loi 101), les enfants doivent être scolarisés dans un établissement d'enseignement francophone (19). Si l'enfant parle peu ou pas français, il intégrera tout d'abord une classe d'accueil.

## Offre de services

La gestion des écoles et l'organisation des services éducatifs à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire est sous la responsabilité des commissions scolaires.

À priori, l'école dans laquelle l'enfant est scolarisé se situe dans le quartier où vit la famille, ce qui facilite les déplacements. Les personnes doivent prendre rendez-vous au secteur de l'accueil de la commission scolaire de leur localité.

Le matériel scolaire et certains services ou activités sont à la charge des parents :

- L'école fournit une liste de matériel scolaire à acheter ;
- Une somme d'argent peut leur être demandée pour l'achat de matériel scolaire complémentaire ou pour des uniformes ;
- Le service de dîner, le service de garde et les activités parascolaires sont payants.

Si la famille a des difficultés financières, l'école pourrait proposer des arrangements. Dans certains cas, l'aide sociale peut verser une allocation pour frais scolaires, une fois par an.

## Ressources

À Montréal, les commissions scolaires francophones sont :

**Commission scolaire de Montréal**  
3737, rue Sherbrooke Est  
Montréal (QC) H1X 3B3  
<http://csdm.ca/>

**Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**  
1100 Boul. Côte-Vertu  
Saint-Laurent (QC) H4L 4V1  
(514) 855-4950  
<http://www.csmb.qc.ca/>

**Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île**  
550, 53<sup>ème</sup> avenue  
Montréal (QC) H1A 2T7  
(514) 642-9520  
<https://www3.cspi.qc.ca/>

Ailleurs au Québec

Localisateur :  
<http://fcsq.qc.ca/commissions-scolaires/recherche-par-region-et-code-postal/?L=0>

## En bref

Si la personne ne comprend pas le français, il lui est conseillé de suivre des cours de francisation, offerts par (20) :

- Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

## Admissibilité

Les personnes de 16 ans et plus qui ont le statut de demandeur d'asile et qui s'établissent au Québec peuvent suivre gratuitement des cours de français offerts par le MIDI.

Certains frais d'inscription peuvent s'appliquer.

## Offre de services

### Options du MIDI

#### Cours à temps partiel

- Niveaux débutant et intermédiaire ;
- Donnés dans différents organismes et établissements scolaires répartis dans plusieurs quartiers de Montréal et autres villes du Québec ;
- L'inscription se fait directement auprès de l'établissement. Si nécessaire, la personne devra passer une évaluation de classement.

#### Cours en ligne

- Niveaux intermédiaire et avancé ;
- Minimum de 6h de formation par semaine ;
- Nécessite un ordinateur avec une connexion internet ;
- Il existe aussi des programmes spécialisés :
  - santé et soins infirmiers ;
  - génie et sciences appliquées ;
  - administration, droit et affaires.

#### Cours en milieu de travail

- Niveaux débutant, intermédiaire et avancé ;
- S'adresse à des personnes déjà en emploi, offerts à temps partiel, à la demande de l'employeur ;
- Entente entre le MIDI et certaines entreprises pour encourager l'apprentissage du français par les travailleurs immigrants ;
- Donné dans les locaux de l'entreprise par un professeur qualifié.

### Options du MEES

#### Cours de français langue seconde

- Offerts dans les centres d'éducation aux adultes ;
- Les cours sont gratuits, mais des frais d'inscription peuvent être exigés ;
- La demande d'admission se fait directement auprès du centre d'éducation des adultes de la localité de résidence.

#### Programme adapté

- S'adresse aux personnes ayant peu ou pas fréquenté l'école dans leur pays d'origine ;
- Il existe aussi des cours de français de transition pour les jeunes personnes immigrantes âgées de 16 à 20 ans dont la francisation dans les classes d'accueil est insuffisante pour accéder à la formation générale des adultes.

## Ressources

Avec le MIDI

#### Cours à temps partiel

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/temps-partiel/index.html>

#### Cours en ligne

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-ligne/index.html>

#### Cours en milieu de travail

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/francais-entreprise.html>

Avec le MEES

Localisateur :

<http://www.education.gouv.qc.ca/trouver-une-ecole/>

## En bref

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) est la couverture de santé fournie par le gouvernement du Canada aux demandeurs d'asile, qui couvre des soins de santé et des médicaments de base. Il s'agit d'une entente entre le gouvernement fédéral et l'assureur Croix Bleue Medavie (21).

Les demandeurs d'asile doivent passer un examen médical aux fins d'immigration (EMI) dans les 30 jours suivant leur arrivée au Canada : un agent des services frontaliers leur a remis un document comportant les instructions.

## Admissibilité

Le PFSI s'adresse aux demandeurs d'asile en attente d'une décision et aux demandeurs d'asile déboutés.

La couverture prend fin :

- si la demande est acceptée, 90 jours après la décision ou à la réception de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ;
- si la demande est refusée, à la date fixée de déportation.

Les demandeurs d'asile ont accès aux soins seulement chez les fournisseurs inscrits auprès de Croix Bleue Medavie.

## Rôle de l'intervenant

Informez le demandeur d'asile de toujours vérifier si le professionnel qu'il consulte est fournisseur de Croix Bleue Medavie et accepte les demandeurs d'asile avec PFSI (attention, la liste des professionnels et cliniques inscrits à Croix Bleue Medavie n'est pas à jour).

Avertir le demandeur d'asile que Croix Bleue Medavie ne rembourse jamais le patient qui a payé des frais.

En cas de problème avec le PFSI (éligibilité, etc.), référer le demandeur d'asile au PRAIDA.

## Offre de services

### Couverture de base

- Services hospitaliers destinés aux patients hospitalisés et externes ;
- Services de médecins, infirmiers autorisés et autres professionnels de la santé autorisés à pratiquer au Canada (\*)
- Services de laboratoire, de diagnostic et d'ambulance.

### Couverture supplémentaire

- Soins dentaires urgents et de la vue limités ;
- Soins à domicile et à long terme ;
- Soins prodigués par des professionnels de la santé (\*\*)
- Appareils et accessoires fonctionnels, fournitures et matériel médicaux (\*\*\*)

### Couverture pour médicaments sous ordonnance

- La plupart des médicaments sous ordonnance et autres produits énumérés dans les formulaires de la RAMQ.

### Couverture pour l'EMI

- Pour la plupart des catégories des bénéficiaires, le PFSI couvre également les coûts d'un EMI et des tests diagnostics exigés qui s'y rattachent.
- Seul un médecin désigné peut procéder à cet examen : il fournira au demandeur d'asile une preuve de l'examen médical qui lui sera nécessaire pour la demande de permis de travail.

\* y compris les soins périnataux.

\*\* psychologues cliniciens, psychothérapeutes, thérapeutes avec service de consultation, ergothérapeutes, orthophonistes et physiothérapeutes.

\*\*\* matériel orthopédique et prothèses, aides à la mobilité, appareils auditifs, matériel destiné aux diabétiques, fournitures pour incontinence, équipement d'oxygène.

**Pour ces services, toujours vérifier si des conditions s'appliquent.**

## ✓ Conditions

### Soins médicaux

#### Soins médicaux

- identiques à la couverture RAMQ (sauf très rares exceptions, par exemple les traitements de fertilité).

#### Sage femme

- maximum 3 042\$.

#### Ambulance

- maximum 350\$.

#### Examen médical d'immigration

- premier EMI gratuit.

### Santé mentale

#### Psychothérapie

- maximum de 20 séances ;
- membre de l'ordre des psychologues ;
- sur ordonnance du médecin ;
- évaluation de 2h ;
- demande de préautorisation pour thérapie.

#### Psychiatre

- sur présentation du PFSI.

#### Interprètes

non couverts par le PFSI, à l'exception des soins psychiatriques et la psychothérapie.

### Soins dentaires

#### Sans préautorisation

- examens, radiographies ;
- extractions simples ;
- regarnissage et réparation de prothèses ;
- traumatismes et contrôle de la douleur ;
- médicaments d'urgence.

#### Avec préautorisation

- extractions complexes ;
- restaurations (dents gravement atteintes seulement) ;
- anesthésie générale ;
- prothèses partielles et complètes.

### Médicaments et services supplémentaires

#### Médicaments

- liste du régime d'assurance médicaments (RAMQ).

#### Autres (sans préautorisation)

- examen de la vue ;
- examen de l'audition.

#### Autres (avec préautorisation)

- physiothérapie ;
- ergothérapie ;
- soins à domicile ;
- soins de longue durée ;
- prothèses ;
- orthèses ;
- aides à la mobilité ;
- fournitures pour diabétiques ;
- aides respiratoires ;
- etc.

### Interprète

- Il est important que le demandeur d'asile comprenne ce que lui dit son intervenant ;
- S'il ne comprend pas le français ou l'anglais, il peut être accompagné d'un interprète ;
- Lors de la prise de rendez-vous, le demandeur d'asile ou l'intervenant devrait mentionner son besoin d'interprète.

## ★ Ressources

### Cliniques médicales et professionnels de la santé

Une minorité de médecins, dentistes, pharmaciens et autres professionnels de la santé accepte les patients avec PFSI.

### Hôpitaux

En principe, tous les hôpitaux du Québec donnent gratuitement des soins aux patients avec le PFSI :

- Urgence : généralement pas de problème ;
- Clinique externe : des médecins qui ne sont pas inscrits comme fournisseurs de services PFSI peuvent refuser de voir des patients avec PFSI ou exiger des frais.

En aucun cas un patient avec un PFSI ne devrait payer de frais.

### Info-santé et info-social (appeler le 811)

- Service de consultation téléphonique offert en français et en anglais ;
- Accessible 24h/24 et 7 jours/7 ;
- Communication confidentielle avec un infirmier ou un travailleur social ;
- Donne des conseils éclairés et dirige vers des ressources appropriées.

**Pour des problèmes psychosociaux liés à l'immigration, les demandeurs d'asile peuvent s'adresser au PRAIDA.**



- (1) <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/situation-demandeurs-asile/index.html>
- (2) <https://www.unhcr.org/fr/about-us/background/4b14f4a62/convention-protocole-relatifs-statut-refugies.html>
- (3) <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demande-asile.html>
- (4) <https://irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat.aspx>
- (5) <https://irb-cisr.gc.ca/fr/refugee-news/Pages/Q1-2018.aspx>
- (6) [https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4?\\_ga=2.236563267.356327548.1532461195-1129353015.1516293393](https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4?_ga=2.236563267.356327548.1532461195-1129353015.1516293393)
- (7) [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits\\_categories\\_2012-2016.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2012-2016.pdf)
- (8) <http://ciusss-centreouestmtl.gouv.qc.ca/soins-et-services/programme-regional-daccueil-et-dintegration-des-demandeurs-dasile-praida/index.html>
- (9) [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Guide\\_demandeur\\_asile.pdf](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Guide_demandeur_asile.pdf)
- (10) [http://www.emploi-quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx\\_fceqpubform/SR\\_f\\_sr3002.pdf](http://www.emploi-quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/SR_f_sr3002.pdf)
- (11) <https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-a-la-clientele/centre-specialise-des-demandeurs-dasile/asile.asp>
- (12) <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5553-demande-modifier-conditions-sejour-proroger-sejour-canada-travailleur.html>
- (13) [https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/trousses/form/imm0008\\_12f.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/trousses/form/imm0008_12f.pdf)
- (14) [http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/Guide.2017.FR\\_.Web\\_.pdf](http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/Guide.2017.FR_.Web_.pdf)
- (15) <https://www.barreau.qc.ca/media/1329/guide-droit-immigration.pdf>
- (16) <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/programme-contribution-reduite/admissible/Pages/index.aspx>
- (17) <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/Pages/index.aspx>
- (18) [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/diversite/feuillett\\_immigrants\\_francais.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/diversite/feuillett_immigrants_francais.pdf)
- (19) <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/cas-particuliers/admissibilite-a-lenseignement-en-anglais/legislation/>
- (20) [http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Documents/FEU\\_FrancisationDemandeurs\\_FR\\_FIN\\_IMP.pdf](http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Documents/FEU_FrancisationDemandeurs_FR_FIN_IMP.pdf)
- (21) <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-partir-canada/soins-sante/programme-federal-sante-interimaire/resume-couverture-offerte.html>

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Ouest-  
de-l'Île-de-Montréal**

**Québec** 

**Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé  
physique des réfugiés et des demandeurs d'asile**

Direction des services intégrés de première ligne